

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2020

De l'association : SOS MCS - 110 rue des Moulins - 26000 Valence

Les membres de l'association SOS MCS se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 5 septembre 2020, à 13 h 00, à la MJC du Grand Charran à Valence, sur convocation préalablement adressée par lettre simple, le 11/08/2020, par Madame Christine Malfay-Regnier, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par Madame Christine Malfay-Regnier, en sa qualité de présidente de l'association.

RAPPORT MORAL

Cette année a été très particulière pour notre association, comme pour tout le monde. La pandémie nous a apporté, à nous aussi, son lot de contraintes et de complications, plus ou moins graves.

Nous nous retrouvons avec un retard dans notre organisation et sur la constitution nécessaire d'une équipe plus étoffée :

- * Pascale aimerait être secondée dans les multiples tâches de secrétariat : collecte des données, mise en forme de listes et tableaux, publipostage, contacts avec des associations MCS étrangères, mails aux politiques, professionnels de santé.
- * Une aide promise depuis longtemps permettrait la finalisation du site en cours de modification.
- * La communication entre les différentes associations MCS nécessiterait que des membres travaillent à la fois sur les échanges, les projets et sur les traductions.
- * Un investissement régulier des membres de l'association est essentiel pour améliorer la communication avec les «associations-amies» qui figureront sur le nouveau site de SOS MCS.

Ce qui a été réalisé

1/Mise en place d'un **tableau de référents régionaux**, plus nombreux, pour répondre aux demandes de renseignements et de soutien.

2/**Lancement de l'action judiciaire, après changement de procédure** (initialement, trop peu de dossiers ont été envoyés à M° LAFFORGUE pour qu'il puisse faire l'action médiatique envisagée); l'action judiciaire a elle aussi pâti de la crise sanitaire; pour les courriers envoyés aux ministère de la Santé, du Travail, de l'Enseignement supérieur, des Personnes handicapées et au 1er Ministre, pas de réponse, sauf un accusé de réception ; les recours seront lancés entre le 24 et le 26 août ; l'avocat nous demande **un dossier de**

presse pour cette période ou juste après : avec collecte des témoignages d'adhérents dans la presse locale et/ou régionale ; vite, à vos témoignages !

3/**Questionnaire de recueil de données épidémiologiques** auquel ont déjà répondu 120 adhérents. Les résultats seront dévoilés le jour de l'AGO, sachant que ce tableau reste évolutif.

4/**Film de Denys PININGRE** en cours de finalisation

5/**Carte verte d'identité MCS** à avoir sur soi après l'avoir fait remplir par son médecin (traitant ou spécialiste), en plus de sa carte de membre de l'association.

6/**Remise à jour du fichier « Bienvenue dans le labyrinthe des MCS »**

7/**Deux Articles dans Biocontact :**

- « Air intérieur : les chimicosensibles nous alertent » (novembre 2019)
- « Le super-odorat des chimicosensibles » (avril 2020)

8/**Deux reportages télévisés :**

- La quotidienne sur France 5 : « Parfums : du poison en flacon ? » (décembre 2019)
- Tout compte fait sur France 2 : « Le pouvoir de séduction du parfum naturel »(juin 2020)

9/**Participation à la journée internationale des maladies environnementales, le 12 mai** participation intéressante, avec créations personnelles autour de notre logo, acrostiche, envoi de mails aux offices du tourisme dans toute la France, aux politiques français et européens (maires, présidents départementaux et régionaux, députés français et eurodéputés, sénateurs...), publication d'un article sur différents sites et dans un journal...

10/**Participation à l' « Appel à agir contre la réintoxication du monde le 17 juin » :** signature à la 28^{ème} ligne des premiers signataires :

11/**Participation au comité médicoscientifique de Durbon** (centre d'accueil pour des EHS à Saint-Julien-en-Beauchêne) pour y rappeler l'obligation de tenir compte de l'aspect chimique des choses dans la rénovation des bâtiments, et dans l'accueil des EHS....

12/**Contact avec de nombreux neurologues et l'équipe Compare** pour qu'ils travaillent sur l'hypothèse du Dr GRECO, et la valident ; **en cas de validation, la reconnaissance de notre pathologie serait immédiate!** Pas encore de réponse formelle de l'OMS à la demande d'inscription de notre maladie dans la CIM 11 (juin 2018)

13/**Correspondances avec un bon nombre d'hôpitaux**, pour la mise en place d'un protocole MCS comme en Espagne (chambre achimique), puis pour l'interdiction des parfums dans leur établissement.

Juste une réponse positive du CHU de Rouen. (Opération arrêtée du fait de l'action judiciaire).

14/**Message adressé aux services départementaux d'incendie et de secours :** un protocole spécial pour les MCS sera difficile à mettre en place, car la plupart des pompiers sont des bénévoles, appelés au dernier moment. Il est donc fort possible qu'ils arrivent parfumés...

15/**Publication régulière** sur Facebook, Twitter

16/ **Echanges entre nous :**

*** Groupe Facebook MCS Colibris : envoyer à Marie une demande pour intégrer le groupe

*** Liste d'échanges de Denis : s'inscrire sur mcs-echanges@contaminations-chimiques.info

*** WhatsApp proposé par Nina

17/**Modèles de courriers** à utiliser pour votre médecin, votre maire, député.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Le bilan financier du 1/01/2019 au 31/12/2019 s'établit comme suit :

Au 01/01/2019 il y avait en caisse

Compte courant	1 111 Euros
Compte épargne	9 840 Euros

Soit un total de	10 951 Euros

Au 31/12/2019 il y avait en caisse

Compte courant	1 318 Euros
Compte épargne	17 618 Euros

Soit un total de	18 936 Euros

Les recettes sont de : 16 858 Euros provenant de :

-cotisations	9 955 Euros
-dons	5 640 Euros
-intérêts de l'épargne	117 Euros
-remboursement du Cabinet Saône et Rhône	150 Euros
-remboursement MAIF changement contrat	170 Euros
-non remboursement des frais de déplacements (Pas d'AG en 2019)	826 Euros

Les dépenses sont de : 7269 Euros et se répartissant de la façon suivante :

-fournitures de bureau et reproduction de documents	1 405 Euros
-assurance	112 Euros
-déplacements	297 Euros
-réceptions	34 Euros

-frais postaux	1 864 Euros
-frais informatique	504 Euros
-services bancaires et assimilés	112 Euros
-dons/aides	1 968 Euros
-honoraires	973 Euros

Soit une **économie de 7985 Euros** à la banque qui servira en 2020.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fixation du montant des cotisations

Cotisation classique : Montant de 40 € pour une adhésion individuelle

Cotisation modérée : Je ne peux pas prendre l'adhésion classique, je choisis d'adhérer pour une somme inférieure.

Cotisation solidaire : Je désire soutenir le projet de SOS MCS, je choisis d'adhérer pour une somme supérieure.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement des membres du conseil d'administration

L'assemblée constitutive, après avoir pris connaissance des candidatures présentées, décide de nommer en qualité de membres du conseil d'administration les membres suivants :

Présidente : Christine MALFAY-REGNIER

Trésorier : Alain LEBRETON

Secrétaire : Pascale POUPIN

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Résultats du questionnaire de recueil de données épidémiologiques

Projets à plus ou moins long terme :

1/ **Témoignages de nos difficultés ou impossibilités liées à notre pathologie** ; chacun peut faire son propre témoignage, auprès d'un journaliste de sa région !

2/**Journée Nationale de la Qualité de l'Air le 16 septembre** avec l'association Respire

3/**Journée internationale de la sécurité des malades le 17 septembre**, en partenariat avec les associations MCS Bayern en Allemagne et Amica en Italie qui l'ont lancée

4/**Participation aux Etats généraux de la santé environnementale** organisés par le Réseau environnement santé

5/**Mise à jour de la fiche des professionnels de santé bienveillants (sans l'aide de tous, ce travail ne pourra se faire)**. Cette fiche est très utile pour vos référents qui pourront orienter les nouveaux adhérents vers un soignant (médecin, dentiste, kiné, sage-femme...)

6/**Courrier à adresser à la médecine du travail française**

7/**Obtenir la reconnaissance de notre pathologie** : c'est l'objectif prioritaire mais de loin le plus difficile à obtenir jusqu'à présent

8/ **Création de lieux de répit régionaux** (projets privés tant que qu'on n'obtiendra pas de soutien de nos autorités ou d'organismes de poids)

9/**Participation au film en cours de réalisation de Xavier Loteguy.**

10/**Masques spécifiques pour MCS** : « Coronavirus : des industriels et chercheurs lancent un masque réutilisable 100 fois » ; différentes pistes explorées

11/Faire un dossier pour obtenir le label : **Association d'intérêt général**

La séance est levée à 15 h 00.

Fait le 11/11/2020, à Valence.

Le président

Christine MALFAY-REGNIER

Le secrétaire

Pascale POUPIN